



Together, we create your solutions

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CIRE D'OLIVE en Pastille

Date d'impression : 11 octobre 2022

Date de révision : S.O.

Version : 1.0

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Identification du produit :

Nom du produit : Cire d'olive : EcoOlive-ContainerBlend

Description générale : Huile végétale

N°CAS : Non Déterminé

Numéro d'enregistrement CLP : 1272/2008/CE

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange : Utilisation identifiée : secteur d'utilisation :
Spécialement formulé pour la fabrication de bougies de conteneur.

Renseignements concernant le fournisseur :

Active Distribution Compagny
123 rue Marie Curie
26780 Châteauneuf-du-Rhône
Tél. : 33 (0)4 75 54 35 05
E-Mail : contact@adc-solution.com

N° de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59
CENTRES ANTI-POISON :
Paris : 33(0) 1 40 05 48 48 – Angers : 33 (0)2 41 48 21 21 Bordeaux : 33 (0)5 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822 Lyon : 33 (0)3 4 72 11 69 11 Marseille : 33(0) 4 91 75 25 25
Nancy : 33 (0)3 83 32 36 36 Rennes : 33 (0)2 99 59 22 22 Strasbourg : 33 (0)3 88 37 37 37
Toulouse : 33 (0)5 61 77 74 47
Centres de Toxicovigilance : GRENOBLE – REIMS – ROUEN

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1.- Classification de la substance ou du mélange :

Ne contient aucun composant dangereux conformément au règlement CLP 1272/2008/C

2.2.- Éléments d'étiquetage :

Ne nécessite pas d'étiquette d'avertissement de danger conformément au règlement CLP 1272/2008/CE

Active

Tél. 33 (0) 4 75 54 35 05

Distribution

SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00025
123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE
SAS ADC Active Distribution Company au Capital de 163 200 Euros
RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134

Company

E-mail : contact@adc-solution.com

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1.- Substance : Sans objet

3.2 Mélanges : Un mélange de cire d'olive et de graisses végétales hydrogénées

. N ° CAS : Non déterminé

Il n'y a pas d'ingrédients présents qui, dans la connaissance actuelle du fournisseur, sont classés et contribuent à la classification de la substance et nécessitent donc une déclaration dans cette section conformément au règlement (CE) n°1272/2008.

4. PREMIERS SECOURS

Ne réaliser aucune activité supposant un risque personnel ou sans formation appropriée. Face à une quelconque éventualité indiquée ci-dessous ou pas, appeler l'assistance ou les soins médicaux immédiatement :

4.1. Description des premiers secours :

EYES :

Solide : S'il pénètre dans les yeux, vous devez l'enlever comme un corps étranger. Vérifiez d'abord si le blessé ne porte pas des lentilles de contact, si oui enlevez-les. Après, rincer et laver soigneusement les paupières, en soulevant le haut et le bas, à grande eau pendant 5 minutes. Demander de l'assistance médicale car il peut causer une irritation.

Liquide : Si le produit chaud tombe sur les yeux, rafraîchir rapidement avec de l'eau froide sur la zone touchée pour dissiper la chaleur pendant au moins 5 minutes. N'essayez pas de retirer le produit une fois solidifié sans assistance médicale.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Solide : laver avec du savon et de l'eau abondante.

Liquide : Si le produit chaud tombe sur la peau, refroidir rapidement avec de l'eau froide sur la zone touchée pour dissiper la chaleur pendant au moins 5 minutes. Demander une assistance médicale. Ne pas essayer d'enlever le produit une fois solidifié. Ne mettez pas de la glace sur les brûlures. Retirez délicatement les vêtements qui ne sont pas collés. Ne jamais tenter de retirer des morceaux de vêtements qui sont collés à la peau brûlée, mais au lieu de cela couper autour d'elle.

INHALATION :

Amener la victime dans une zone non contaminée ou à l'extérieur, la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer, si la victime est inconsciente et respire, il faut la maintenir dans la position latérale de secours, **SI NECESSAIRE** administrer de l'oxygène. Si la victime a des difficultés à respirer, est inconscient et ne

respire plus, assurer qu'il n'y a pas d'obstacle pour respiration, et, si nécessaire, faites proportionner la respiration artificielle par des personnes préparées pour cela. Si nécessaire, appliquer un massage cardiaque. Demander une assistance médicale.

INGESTION :

Non fréquent. L'absorption intestinale est très faible. Demander une assistance médicale. Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer le dentier si possible. Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si le matériel a été avalé et la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire, arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire par le personnel médical.

S'il y a des vomissements, garder la tête basse afin que les vomissures ne pénètrent pas dans les poumons. Consulter un médecin si des effets persistent ou ce sont des effets graves pour la santé. Si elle est inconsciente, placer la personne en position latérale de secours et obtenir immédiatement des soins médicaux. Veiller à une bonne circulation de l'air. Desserrer les vêtements, comme collier, cravate, ceinture ou ceinturon. Demander une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 2 et la section 11 du présent document.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Surveiller la respiration et le pouls. Prendre les mesures fonctionnelles selon les symptômes, traiter symptomatiquement pour soulager un quelconque effet. Immédiatement contacter un spécialiste en empoisonnement si une grosse quantité a été avalée ou inhalée. Les personnes souffrant de maladies pulmonaires (précédente ou pas) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition. Lors de l'utilisation des équipements sous pression élevée, l'injection du produit peut se produire.

4.4. Autres informations pour le médecin :

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Prendre des mesures fonctionnelles selon les symptômes, un traitement symptomatique. Prendre contact immédiatement avec un spécialiste s'il a avalé ou inhalé une grosse quantité. Les personnes souffrant de maladies pulmonaires (précédente ou pas) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition. Lors de l'utilisation des équipements sous pression élevée, l'injection du produit peut se produire.

Protection des sauveteurs (surveillée):

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque

personnel ou en l'absence de formation adéquate.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), produit chimique sec Poudre d'extinction d'incendie, lutte contre l'incendie mousse (AFFF), brouillard d'eau et de l'eau pulvérisée.

D'autres gaz inertes (sous réserve des dispositions indiquant). Sable ou terre.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jets d'eau directs.

5.2.- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Risques d'incendie et d'explosion : Non combustible.

Produits de combustion dangereux : La décomposition du produit conduit à la formation de carbone : oxydes comme le monoxyde de carbone (monoxyde de carbone) ou du dioxyde de carbone (gaz carbonique), les oxydes d'azote, aldéhydes, cétones, acides gras volatils, produits de combustion incomplète, hydrocarbures inconnus et d'autres gaz toxiques.

5.3.- Conseils aux pompiers :

Lutte contre les incendies et précautions d'emploi :

Evacuer la zone: isoler rapidement le site en évacuant toute personne autour du lieu de l'incident.

Éviter le contact direct du produit avec les flammes et les températures élevées.

Retirer les conteneurs de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Éviter la fuite / déversement à partir du lieu où est contrôlé l'incendie ou la dilution dans les entrées , les égouts ou l'approvisionnement en eau.

Éviter l'inhalation de la substance ou des produits de combustion.

Se situer dans le sens contraire du vent et s'éloigner des zones basses.

Ne pas disperser les matières déversées avec de l'eau à haute pression.

Empiler la matière déversée pour un traitement ultérieur.

Utiliser les agents d'extinction appropriés aux feux environnants.

Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard dans les espaces clos, Appareil autonome de respiration (SCBA - acronym in English)

Les pompiers doivent utiliser :

Un équipement de protection approprié et appareil autonome respiratoire avec un masque complet de visage fonctionnant en mode pression positive.

Vêtements pour les pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la réglementation et qui assure une protection minimale pour les incidents chimiques.

Les appareils respiratoires autonomes (SCBA - acronym in English) et un équipement complet.

Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

Utilisez un vaporisateur d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Si vous ne pouvez pas éteindre le feu, quitter la zone et laisser le feu s'éteindre lui-même.

Assurer une longue période de refroidissement pour empêcher le ré-allumage.

Contre-indications : Le jet d'eau peut être appliqué directement pour disperser le produit. Ne pas utiliser d'eau directe en jets sur le produit brûlant, cela peut causer des éclaboussures et étendre le feu.

Évitez d'utiliser de l'eau et de la mousse simultanément dans la même surface car l'eau détruit la mousse.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

En cas de déversement accidentel ou de fuite, il faut suivre les lignes directrices énoncées dans les dispositions juridiques, locales, régionales ou nationales, qui sont en vigueur et applicables.

6.1.- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Précautions à prendre pour le personnel des services d'urgence :

Isoler la zone exposée et évacuer les alentours.

Tenir à l'écart les personnes non autorisées, inutiles ou non protégés.

Placez les matières rejetées dans des récipients appropriés pour l'élimination plus tard.

Éviter le contact direct avec le produit déversé, le produit à l'état fondu et l'inhalation de vapeur.

6.2.- Précautions pour la protection de l'environnement :

Évitez la dispersion des matériaux déversés, le contact avec le sol, le milieu aquatique, les écoulements et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution de l'environnement (égouts, les voies navigables, terrestres ou aériennes).

6.3.- Méthodes et matériel de contention et de nettoyage :

Déversement sur terre :

Les déversements devraient être collectés pour éviter de glisser. Le produit déversé présente un risque de glissement sur les surfaces dures.

Petits déversements : avec des pelles ou d'autres moyens propres, introduire dans des récipients appropriés, propres et secs. Couvrir les récipients légèrement et les déplacer à l'extérieur de la zone de déversement.

Déversement dans l'eau :

Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Limiter le déversement immédiatement avec des barrières flottantes. Pour avertir les autres navires. Éliminer les déversements de produit en les recueillant de la surface. Les recommandations sur les déversements sur terre et dans l'eau sont fondées sur le scénario le plus probable pour ce produit, de toute manière, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas du déversement sur l'eau), la direction et la vitesse des vagues peuvent beaucoup influencer sur l'action correcte à mettre en marche. Pour cette raison, il faut consulter les experts.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

Entreposer, manipuler et utiliser en conformité avec les réglementations locales, régionales, nationales ou autonomes, en vigueur et applicables. Indépendamment de la nature spécifique du mélange de produits, les conditions : comme l'humidité, la lumière du soleil et la température ont une influence sur le comportement du produit pendant le stockage et la manipulation.

7.1.- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

1. Minimiser la production et l'accumulation de poussière.
2. Éviter les sources qui génèrent de la chaleur pendant la manipulation.

Active

Distribution

Company

Tél. 33 (0) 4 75 54 35 05

E-mail : contact@adc-solution.com

SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00025
123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE
SAS ADC Active Distribution Company au Capital de 163 200 Euros
RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134

3. Les tâches de ménage de routine devraient être établies pour veiller à ce que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces.

4. La poudre du produit peut accumuler des charges électrostatiques dues au frottement du transfert et mélange des opérations, ce qui peut provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation). Prévoir des précautions adéquates à des sources d'ignition telles que: mise à la terre électrique et mise à la terre, atmosphère inerte ou outils non étincelants.
5. Éviter les températures élevées pendant des périodes prolongées.
6. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, étincelles ou flammes dans la zone la plus proche)
7. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les risques de dérapage.
8. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir à proximité de sources de flammes nues, chaleur ou ignition.
9. Éviter le contact avec les yeux.
10. Le contact avec la peau doit être au minimum conforme aux pratiques générales d'hygiène.
11. Éviter le contact du produit chaud.
12. Éviter l'inhalation du produit dans tout état, ainsi que la fumée qu'il peut produire.

7.2.-Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker dans des endroits frais, secs et bien ventilés.

Évitez le contact direct avec les rayons du soleil, protégez donc le matériau des rayons directs du soleil.

Une attention particulière doit être accordée pour éviter d'empiler de manière inappropriée des unités palettisées ou d'autres unités d'emballage. Évitez les conditions générant de la chaleur pendant le stockage. Et surtout, évitez-les températures élevées pendant de longues périodes. Manipulation : Pendant les opérations de chargement et de déchargement, protégez correctement les yeux et les membres. Stockage (données relatives à la qualité du produit): Conserver à une température maximale de 30°C. Stocker de préférence dans des réservoirs en acier inoxydable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Non disponible.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Active

Tél. 33 (0) 4 75 54 35 05

Distribution

SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00025
123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE
SAS ADC Active Distribution Company au Capital de 163 200 Euros
RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134

Company

E-mail : contact@adc-solution.com



Effectuer les contrôles et l'exposition du personnel de protection suivant les lignes directrices par les dispositions légales locales, régionales, autonomes ou nationales qui sont en vigueur et applicables. En raison de la grande variété de matériaux existants sur le marché et les différentes formes

d'application qui sont hors de notre contrôle, n'oublions pas l'obligation de faire une bonne identification des dangers et l'évaluation des risques conformément à la réglementation sur la sécurité des travaux existants et de la santé, pour chaque lieu de travail.

Le niveau de protection et les types de contrôles varieront nécessairement selon les conditions d'exposition potentielles.

8.1.-Paramètres de contrôle :

Pas d'exigences particulières ou spéciales selon la législation applicable en matière de sécurité et de santé

8.2.-Contrôles de l'exposition :

Pas d'exigences particulières ou spéciales, selon la législation applicable en matière de sécurité et de santé. Produit non dangereux à l'état solide à la température ambiante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

-PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE : Lunettes de sécurité pour éviter tout contact avec des éclaboussures, surtout lorsqu'on travaille avec du produit fondu.

-PROTECTION RESPIRATOIRE: Masque de respiration en accord avec la réglementation en vigueur, en présence de vapeurs du produit fondu, avec une exposition prolongée, le produit de dispersion, projection, micro projection, injection, pulvérisation ... Si nécessaire, utiliser un équipement de protection respiratoire (Avec des lunettes) approuvé par la réglementation en vigueur. Utilisez un masque purifiant en cas de concentrations inconnues ou en cas de danger pour la vie / santé ; utiliser un masque Air-ligne à oxygène (combinaison aérienne masque respiratoire) ou air breathing appaause (masque complet).

-PEAU ET DU CORPS :

Produit solide : Il est recommandé d'utiliser des gants, des vêtements de protection et des chaussures appropriées. Protection des mains : Il est nécessaire de porter des gants de protection chimique Lors de la manipulation de ce produit. Le contact avec la peau doit être le moindre selon les pratiques d'hygiène générale. Produit liquide: on ne recommande pas la manipulation du produit en état liquide et / ou chaud, dans le cas d'extrême nécessité effectuer la manipulation en utilisant des gants, des vêtements et des chaussures de protection thermique et résistance chimique, approuvé par la réglementation en vigueur pour faire en sorte que ces opérations ou activités soient sûres.

Active

Tél. 33 (0) 4 75 54 35 05

Distribution

SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00025
123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE
SAS ADC Active Distribution Company au Capital de 163 200 Euros
RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134

Company

E-mail : contact@adc-solution.com

Recommandations :

Autre équipement de protection: Système lavages d'yeux et douches dans le lieu de travail.

Précautions générales: Ventilation adéquate du local. Eviter le contact avec la matière en fusion.

Les pratiques d'hygiène au travail : les bonnes pratiques de travail réduisent les expositions inutiles. Adoption des mesures d'hygiène personnelle, telles que se laver après la manipulation du matériel et avant de manger, de boire, et ou de fumer. Régulièrement, le lavage des vêtements et de l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées.

Maintenir /conserver de bonnes pratiques. Douches chaudes devraient être utilisées. Employer du savon et pas d'autres dissolvants.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Crème pâle

Odeur : Cireux typique

Seuil olfactif : Non disponible

PH : Neutre

Pression de vapeur : Non disponible

Densité de vapeur : Non disponible

Densité relative : Non disponible

Solubilité(s) : Non disponible

Point de fusion/Point de congélation : 56°C/40°C

Coefficient de partage : n-octanol/eau : Non disponible

Point initial d'ébullition et Intervalle d'ébullition : Non disponible

Active

Distribution

Company

Tél. 33 (0) 4 75 54 35 05

E-mail : contact@adc-solution.com

SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00025
123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE
SAS ADC Active Distribution Company au Capital de 163 200 Euros
RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134

Température d'auto-inflammation : Non disponible

Point d'éclair : Non déterminé

Température de décomposition : Non disponible

Taux d'évaporation : Non disponible

Viscosité : 8.5 cSt

inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité

Propriétés oxydantes : on ne s'attend pas à ce qu'elles soient oxydantes

10. STABILITE ET REACTIVITE :

10.1.-Réactivité : Ce produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

10.2.-La stabilité chimique : Dans des conditions normales de stockage et de manipulation, ce produit est stable. Peut réagir avec des agents oxydants puissants, en particulier à des températures élevées.

10.3.-Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse spécifique n'est attendue.

10.4.-Conditions à éviter : Températures extrêmes

10.5.-Matériaux incompatibles : Peut réagir avec des oxydants puissants (p. ex. chlorates, peroxydes).

10.6.-Produits de décomposition dangereuse : La décomposition thermique ou la combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone, des gaz nitreux et des fumées irritantes.

1.1. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Toxicité aiguë : Aucune données

Irritation : Non attendu

Corrosivité : Non attendu

Sensibilisation : Non attendu

Toxicité à dose répétée : Non disponible

Active

Tél. 33 (0) 4 75 54 35 05

Distribution

Company

E-mail : contact@adc-solution.com

SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00025
123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE
SAS ADC Active Distribution Company au Capital de 163 200 Euros
RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134

Cancérogénicité : Non attendu

Mutagénicité : Non attendu

Toxicité pour la repro : Non attendu

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Toxicité : Non disponible

Persistance et dégradabilité : Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Non disponible.

Mobilité dans le sol : Non disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT :

Cette substance ne remplit pas les critères pour être classée comme substance PBT ou vPvB

13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1.- Méthodes de traitement des déchets :

Transport vers un lieu de traitement des déchets autorisé ou incinération dans des conditions contrôlées (les directives européennes 2000/76/CE et 1999/31CE s'appliquent). Catalogue européen des déchets n° 050199/130899.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Numéro ONU : Non classifié

Nom d'expédition propre : Non classé

Classe danger pour le transport : Non classé

Groupe d'emballage : Non classé

Dangers environnementaux : Aucun

Précautions particulières pour l'utilisateur : Aucune

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et au code GRV : Non classé

Active

Distribution

Company

Tél. 33 (0) 4 75 54 35 05

E-mail : contact@adc-solution.com

SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00025

123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE

SAS ADC Active Distribution Company au Capital de 163 200 Euros

RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Règlementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

Règlement de l'UE :

Règlement (CE) n° 1272/2008

Règlement (CE) n° 1907/2006

Evaluation de la sécurité chimique : Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique de cette substance

16. AUTRES INFORMATIONS

Restriction recommandée pour l'utilisation de ce produit : pas de restriction dans le cas d'utilisation conforme de ce produit.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée et suivant les réglementations en vigueur. Ils sont donnés de bonne foi. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif pour permettre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination, en état satisfaisant de sécurité et donc ne devraient être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, elles ne peuvent être applicables en cas de mélange du produit en question avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



Active

Distribution

Company

Tél. 33 (0) 4 75 54 35 05

E-mail : contact@adc-solution.com

SIREN : 432 961 134 SIRET : 432 961 134 00025
123 rue Marie Curie – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE
SAS ADC Active Distribution Company au Capital de 163 200 Euros
RCS 432 961 134 VALENCE – T.V.A. FR 64 432 961 134